

# LE MÉDECIN DU TRAVAIL « RÉDACTEUR »

- Des fiches d'entreprise
- Des fiches de poste
- Du dossier *Médical Confidentiel*
- Des courriers médicaux, de certificats
- Des courriers techniques
- De documents écrits ou informatisés
- De fiches de liaison
- Du rapport annuel
- Des enquêtes, dont le CRRMP
- Des attestations d'exposition en lien avec l'employeur